

Zeitschrift: Gazette musicale de la Suisse romande
Herausgeber: Adolphe Henn
Band: 2 (1895)
Heft: 10-11

Artikel: À propos de l'orchestre municipal
Autor: G.H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068504>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il nous reste à mentionner enfin une étude d'un genre tout spécial : *La mise en scène du Drame wagnérien*¹, de notre compatriote, M. Adolphe Appia. L'espace nous manque pour parler en détails de cet intéressant ouvrage traitant de l'une des conditions essentielles de représentation du drame wagnérien ; nous y reviendrons prochainement. L'auteur part de deux observations qui, pour n'être point nouvelles, n'en sont pas moins d'une exactitude absolue : « C'est le drame parlé, et non pas l'opéra, qui doit fournir le point de départ. Ce qui distingue le drame wagnérien du drame parlé, c'est l'emploi de la musique. » — « Ce n'est plus la vie qui donnera les exemples de durée et de suite, mais la musique, qui les impose directement ; et celle-ci, altérant la durée de la parole, altère les proportions des gestes, des évolutions, du décor : le spectacle entier se trouve ainsi transposé. » Prenant, dis-je, ce point de départ, M. Ad. Appia échafaude, avec une sûreté absolue, un système de mise en scène rationnelle du drame wagnérien, le seul système qui permette de rendre fidèlement et artistiquement les intentions du maître.

L'opuscule de M. Adolphe Appia, très clair quoique très concis, mérite d'être étudié par tous les artistes, régisseurs et directeurs de théâtre qui croient en la valeur artistique de leur vocation. Puissent-ils tous employer leurs vacances à la lecture de ces quelques pages, ils mèleront ainsi l'utile à l'agréable, *utile dulci...*, et nous ne tarderons pas à en récolter les fruits.

GEORGES HUMBERT.



A PROPOS DE L'ORCHESTRE MUNICIPAL

LA commission nommée par le Conseil municipal de la Ville de Genève pour étudier la question de la création d'un orchestre municipal rendra compte dans quelques jours de ses délibérations et du

résultat de son enquête¹. Une grave question, une question de vie pour le développement artistique de notre ville va donc être résolue, sans appel. Comment, dans quel sens le sera-t-elle ? Nous l'ignorons, mais c'est avec effroi que nous songeons à la possibilité du rejet de cette proposition. Espérons que nos conseillers ne se laisseront pas intimider par des considérations de prétendue économie et que notre mesquinerie genevoise trop connue pour tout ce qui concerne l'art et les artistes ne fêtera pas un nouveau triomphe. Songez donc, Messieurs les conseillers, non seulement au moment présent, à l'emploi immédiat de la création que nous vous demandons, sans exiger de biens grands sacrifices, mais à l'avenir, à un avenir rapproché. On dépense actuellement des sommes énormes pour l'embellissement de la ville, Genève va se transformer d'ici à quelques années ; les étrangers afflueront de plus en plus — et nous ne faisons rien, absolument rien pour les retenir. Les oisifs qui séjournent dans nos murs n'ont d'autre moyen de passer la soirée que de se traîner du Kursaal à l'Espérance, de l'Espérance au Kur-saal ; encore faut-il ne pas avoir le goût trop délicat pour supporter longtemps les mets épices que servent à leurs clients les directeurs des palais (?) où, pendant l'été, se réfugie l'Euterpe genevoise. Et d'autre part, le moment n'est-il pas venu, à la veille de l'Exposition nationale, de retirer des mains d'un étranger le contrôle sur notre vie musicale ? Sait-on combien d'initiatives artistiques privées vont se buter contre les prétentions ou le refus pur et simple de concession que leur oppose le possesseur actuel de l'unique orchestre de Genève ?

Un orchestre municipal, indépendant du directeur du théâtre, est chose indispensable pour la Genève d'aujourd'hui, il deviendra une source de prospérité croissante pour la Genève de demain. On ignore peut-être que cette question d'orchestre permanent ou municipal fut agitée il y a

¹ Des circonstances indépendantes de notre volonté ont retardé l'apparition de cet article ; nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que le Conseil municipal discutera, le vendredi 10 mai, la question de l'orchestre ; ces lignes arrivent donc *post festum*, mais les épreuves en ont été communiquées en temps voulu à M. le Conseiller municipal, rapporteur de la Commission.

quelque vingt ans déjà au sein du Conseil administratif et du Conseil municipal. M. Adolphe Köckert, auquel M. A. Turrettini, président du Conseil administratif de la ville de Genève s'était alors adressé pour avoir un projet concernant la création de l'orchestre, vient de nous communiquer la copie de ce document. Ce projet est d'un intérêt suffisamment général, pour que nous le reproduisions, en majeure partie du moins :

« Depuis longtemps déjà le monde cultivé a compris que les beaux-arts, accessibles autrefois à quelques-uns seulement, devaient sortir de leur ornière « d'objet de luxe » et entrer dans le domaine public ; on avait compris qu'il ne s'agissait pas là exclusivement d'un passe-temps plus ou moins nécessaire et agréable, destiné à rehausser l'éclat extérieur de quelque cour ou de quelque grand seigneur, mais d'un des grands leviers de la civilisation, d'un des grands moyens de moralisation et d'ennoblissement de l'homme, et des plus propres à aider puissamment à la guérison des plaies sociales dont, en partie, nous souffrons encore.

» Parmi tous les arts, la musique a été propagée d'une manière relativement facile, d'une part parce qu'elle répond à un besoin inné dans toutes les races humaines, d'autre part parce qu'elle fait, par analogie, plus directement vibrer les cordes de l'âme. Il s'agit seulement de les mettre au diapason voulu pour mieux recevoir les accents sublimes de ce céleste langage.

» Dès lors, quoi d'étonnant qu'aujourd'hui l'enseignement de la musique fasse partie intégrante de l'éducation en général, que nous voyons se former un toujours plus grand nombre de conservatoires de musique, non plus destiné exclusivement aux artistes par vocation, mais aussi aux amateurs. Même dans les écoles, le chant et la théorie de la musique sont entrés dans le programme d'études ; des sociétés de chant se forment de toutes parts et se réunissent fréquemment pour organiser de grandes solennités musicales. En un mot, cet art divin parmi tous, est, de nos jours, devenu une NÉCESSITÉ ABSOLUE.

» Si nous portons nos regards sur notre ville, nous devons constater que de grands progrès ont été accomplis dans cette direction. D'ailleurs voudrait-elle, pourrait-elle résister à ce courant

salutaire ? Non certes ! Chez nous aussi le chant est enseigné dans les écoles ; des sociétés chorales se sont formées ; grâce à son généreux fondateur, M. F. Bartholony, nous possédons un conservatoire fréquenté par près de 700 élèves des deux sexes. Mais ce qui manque à ce tableau réjouissant, c'est un bon orchestre, composé d'artistes de profession, comme le possèdent nos confédérés de Berne, de Bâle, de Zurich (pour ne parler que de la Suisse) un orchestre stable répondant à tous les besoins de l'art et digne d'une ville importante comme Genève, qui de tout temps a porté haut la bannière du progrès.

» Vous savez, Monsieur le Président, que le besoin s'en est fait sentir assez souvent, preuves en sont les nombreux essais, tentés depuis plusieurs années, de créer un orchestre convenable, soit pour le théâtre, soit pour les concerts d'hiver et d'été. Mais malgré les sacrifices qui ont été faits, le but n'a pas été atteint, parce que, à mon opinion, il manquait l'unité et la cohérence des vues et des principes. Chacun des entrepreneurs, bien qu'inspiré des meilleures intentions, mais ne visant qu'à son but spécial, devait nécessairement se heurter contre des difficultés quasi insurmontables. Si, au contraire, on avait réuni en une seule main toutes les forces et toutes les ressources de Genève, la création d'un bon orchestre eût été possible, peut-être sans sacrifice matériel aucun. Un déficit annuel même serait largement compensé par les avantages multiples qu'en retirerait la population toute entière, j'ajouterai même la dignité de la Ville.

» Je viens donc, Monsieur le Président, encouragé par la demande que vous m'en avez faite, vous prier de vouloir bien soumettre à la délibération du Conseil Administratif le projet de la création d'un :

ORCHESTRE MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

» D'après l'opinion d'hommes compétents et les expériences qui ont été précédemment faites, c'est sous cette forme seulement qu'un orchestre peut réussir à Genève. L'unité dans les vues et dans l'emploi de la « force motrice » serait alors sauvegardée et la prospérité de cette création utile et nécessaire, à la fois, assurée sous l'égide de votre haute autorité.

» L'exécution du plan, qui d'ailleurs n'est pas

nouveau, puisqu'il est réalisé dans beaucoup d'autres villes, devrait être confiée à un délégué qui en aurait la direction sous sa propre responsabilité. Ce délégué pourrait, au besoin, et sous réserve de l'approbation du Conseil administratif, transférer tout ou partie de ses pouvoirs à une autre personne compétente. Il remplirait les fonctions d'intendant, signerait au nom du Conseil administratif les engagements avec les musiciens, veillerait à l'exécution du règlement général, proposerait la nomination et la révocation du « Chef d'orchestre de la Ville ».

» Une fois le chef d'orchestre nommé, celui-ci s'occuperait immédiatement de l'engagement des artistes (sauf ratification de l'intendant) et se chargerait en un mot de la partie artistique de l'institution conformément au règlement le concernant.

» Les artistes devront être rétribués à l'année et engagés pour aussi longtemps que possible afin d'arriver à un meilleur ensemble dans l'exécution des œuvres musicales. Il pourra même être créé un « fonds de retraite » pour ceux d'entre eux qui seraient restés membres de l'orchestre pendant un certain nombre d'années.

» Les artistes devront être à la disposition de l'intendance, soit du chef d'orchestre, tous les jours pendant telles heures de la matinée, de l'après-midi et de la soirée.

» Le Conseil administratif de la Ville introduirait dans le cahier des charges du directeur du Théâtre l'obligation pour celui-ci de ne se servir (à l'exception du chef de l'orchestre qu'il choisirait comme il l'entendrait) que de l'orchestre municipal, moyennant une indemnité à bonifier à la caisse municipale. L'orchestre pourrait aussi lui être cédé à titre de subvention. Le directeur du théâtre ne pourrait disposer de l'orchestre que certains jours et heures fixés à l'avance et devrait en tout cas y renoncer au moins pour deux soirées de chaque semaine afin de ne pas entraver les concerts.

» Des concerts d'abonnement et des concerts populaires à prix réduits seraient organisés ou par l'intendance ou bien par une « société des concerts » qui aurait à s'entendre pour cela avec l'intendance, non moins que les autres personnes ou sociétés qui voudraient pour leurs concerts employer l'orchestre municipal.

» En été, certains jours de la semaine, des « concerts d'été » auraient lieu sous la direction du sous-chef. Le produit de ces concerts appartiendrait à la caisse municipale. »

Vient ensuite le budget approximatif de l'entreprise, budget qui ne peut avoir aujourd'hui qu'une valeur relative et qui prévoit un déficit maximum d'environ vingt mille francs. Puis M. Köckert ajoute :

« C'est un sacrifice, il est vrai, que la Ville s'impose, mais ne doit-elle pas en faire, n'en fait-elle pas tous les jours pour le bien public. Le théâtre, les musées, les écoles de dessin etc., etc., n'absorbent-ils pas à l'heure qu'il est des sommes assez considérables ? La Ville ne soutient-elle pas, par sa munificence, pour ainsi dire toutes les branches des sciences et des arts — sauf la musique pour laquelle jusqu'à présent elle n'a rien fait. Est-il réellement équitable, est-il salutaire à l'esprit de la population que cet art, moralisant parmi tous, je le répète, soit ré légué au dernier plan et abandonné exclusivement à l'intervention privée, intervention impuissante dans bien des cas et spécialement dans le nôtre ?

» On m'objectera peut-être que l'instruction littéraire, les sciences sont nécessaires pour développer l'esprit de l'homme. Rien de plus vrai. Mais qu'est-ce que le développement de l'esprit s'il ne marche pas de pair avec le développement du cœur ? Et, en dehors de la religion bien comprise, quel moyen meilleur existe-t-il pour y parvenir que les arts et parmi eux surtout la musique ?

» Me dira-t-on encore que la charge est trop lourde, qu'il en est parmi les contribuables qui ne s'intéressent point à la musique et n'en retierraient aucun profit. Je répondrai simplement que le citoyen qui rentre régulièrement au logis à 6 heures du soir, doit néanmoins, comme de juste, contribuer à payer l'éclairage de la ville jusqu'à minuit, parce que la lumière est une nécessité et profite à tous. Et pour quant au « profit » il est incontestable.

» Tout commerçant ou industriel a un intérêt direct à ce que la Ville de Genève attire davantage les étrangers et les retienne plus longtemps dans nos murs en leur offrant, surtout en hiver, les jouissances de l'art musical. Il est à peine

nécessaire d'insister sur ce point, tout le monde sait que l'horlogerie et la bijouterie ne sont pas les seules branches d'industrie importantes dans notre pays et que notre prospérité dépend en grande partie du concours qu'y apporte un plus ou moins grand nombre d'étrangers en séjour. »

Et la date, demanderez-vous? Le 26 septembre 1874. — Vingt ans passés! Et qu'a-t-on fait depuis? Rien. Le projet ci-dessus, abandonné, fut alors remplacé par la simple cession de l'orchestre municipal à un chef d'orchestre entrepreneur. Reprenons-le, aujourd'hui, en le « modernisant » et nous aurons doté notre chère ville de Genève d'une institution utile entre toutes et digne du rang qu'occupe la plus petite, mais non la dernière des grandes villes.

G. H.



CHRONIQUES

GENÈVE. — *A propos du Requiem de Berlioz.*

J'ai reçu de M. Julien Tiersot, l'éminent musicographe et critique, l'intéressante lettre que voici. Elle appelle la publication et son auteur m'y autorise. Je la transcris.

« Paris, le 25 avril 1895.

« Monsieur et cher confrère,

» Au moment où j'ai lu dans la *Gazette musicale de la Suisse romande* l'article que vous veniez d'y publier sur le *Requiem* de Berlioz, je venais de renvoyer à la *Revue bleue* les dernières épreuves d'un article sur le même sujet, qui vient de paraître à son tour; et je songeais à la fragilité des théories et des opinions artistiques, en voyant deux musiciens, également sincères et de bonne volonté, arriver ainsi, au même moment, à des conclusions si diamétralement opposées! O vanité de la critique! Où trouver la vérité? Y a-t-il même une vérité? Tels étaient les penseurs, pleins de philosophie, que je roulais en mon cerveau... Après tout, nous avons jugé chacun d'après notre impression personnelle, et c'est sans doute la seule vérité. Je n'ai donc pas plus le droit de prétendre changer votre impression

que vous ne pouvez exiger que je modifie la mienne; et si je vous envoie mon article, ce n'est aucunement avec une intention de cette sorte, mais simplement pour que vous connaissiez ma façon d'envisager les choses, comme je connais la vôtre.

» Permettez-moi, cependant, d'insister sur un fait qui, je le crois, a contribué à vous égarer — je veux dire à vous procurer une impression qui n'était point ce qu'elle aurait dû être. Les détails que vous donnez sur l'exécution à laquelle vous avez assisté prouvent que celle-ci, quelque parfaite qu'elle ait pu être dans ses diverses parties, était, dans l'ensemble, absolument à contre-sens et en contradiction avec la pensée du maître. Il résulte en effet de votre description, que tout l'effort a porté sur les parties chorales, et que l'orchestre s'en est trouvé relégué au second plan. Or, c'est tout le contraire de ce qu'a voulu Berlioz, dont le génie éminemment symphonique devait, peut-être sans qu'il en eût manifesté la volonté formelle, attribuer à l'élément orchestral une place considérablement prépondérante. C'est pourquoi il faut bien se garder de considérer le *Requiem* de Berlioz, au point de vue de l'exécution, comme on ferait d'un oratorio classique de Bach ou de Mendelssohn, où le chœur est tout. Vous parlez du mauvais effet qu'a produit l'offertoire *Domine Jesu Christe*, et je ne doute pas qu'il ait été tel, dans ce morceau où les voix ne font entendre que de loin en loin une lente et monotone mélodie sur laquelle l'orchestre déroule un épisode symphonique d'un magnifique développement, si l'orchestre est resté au second plan et le chœur a absorbé l'attention tout entière. Pis encore: vous avouez que, dans le *Tuba mirum*, sur les quatre orchestres de cuivres, on en a supprimé deux, et vous excusez cette mutilation en disant qu'il en reste bien assez, et qu'à Paris on en fait de même. Sur ce dernier point, d'abord, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas une raison, si on fait mal à Paris, pour que l'on en fasse autant ailleurs; et si par exemple il prenait fantaisie au directeur du théâtre de Genève de donner *Les Troyens*, son premier devoir serait de ne pas suivre l'exemple donné par l'Opéra Comique lors de la dernière reprise de ce chef-d'œuvre, car, en faisant autrement, il serait assuré de faire mieux. En outre, vous avez été inexactement renseigné: jamais à Paris le *Tuba mirum* n'a été exécuté autrement que suivant les indications de Berlioz, tout l'effet de ce morceau résidant dans le dialogue des quatre orchestres. Réduit à deux, ce devait être piteux, et j'aurais sûrement partagé votre impression si j'eusse as-